

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 3 décembre 2018 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1	Jimmy Plourde	Siège no 4	Richard Belzile
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Laurette Lévesque	Siège no 6	absent

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi que cinq (5) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

18-12309 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

18-12310 Procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2018

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, soit adopté tel que rédigé.

18-12311 Comptes du mois de novembre 2018

La liste des comptes de novembre a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 29 novembre dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 novembre 2018	38 854,97 \$
Comptes payés d'avance	30 406,81 \$
TOTAL	<u>69 261,78 \$</u>

18-12312 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 30 novembre 2018 sont déposés par Lucie April, directrice générale.

18-12313 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois de novembre 2018 et du suivi des dossiers en cours:

A. Par Richard F. Dubé :

- Réunion de la MRC de Témiscouata le 28 novembre (budget);
- Réunion du Chemin du Portage le 26 novembre 2018 ;

B. Par Carole Desbiens:

- Réunions du Comité du Festival Honéquestre de novembre ;

C. Par Lucie April :

- Table des officiers municipaux du Témiscouata, le 21 novembre;

18-12314 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 349 – AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

Le maire explique que le règlement numéro 349 consiste à déterminer les modalités de publication des avis publics de la Municipalité afin de les rendre conformes aux articles 433.1 à 433.4 du Code municipal tels que modifiés et prévoyant, notamment, un minimum d'une publication sur le site Internet de la Municipalité. Les avis publics étant disponibles sur le Site Internet seront plus faciles à consulter.

Ce règlement n'a aucune incidence financière pour la Municipalité.

Le texte du règlement est remis aux membres du conseil et mis à la disposition du public.

18-12315 RÈGLEMENT NUMÉRO 349 – AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE les articles 433.1 à 433.4 du Code municipal concernant les modalités de publication des avis municipaux ont été rajoutés par l'entrée en vigueur de l'article 91 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017, c. 13);

ATTENDU QU'ainsi une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics et que ces modalités peuvent différer selon le type d'avis;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir au minimum une publication sur Internet;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance tenue le 5 novembre 2018 par Laurette Lévesque, conseillère au siège no 3;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 349 a été déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil en date du 5 novembre 2018;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais prescrits, déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du publique séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le règlement suivant, portant le numéro 349 soit adopté.

Règlement numéro 349 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « *Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux* ».

Article 3 But du règlement

Le règlement a pour but de permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la Municipalité, rendant ces derniers plus accessibles. Il annule la résolution numéro 17-10233 et toutes autres résolutions sur l'affichage des avis publics.

Article 4 Avis publics assujettis

Le présent règlement s'applique à tout avis public dont la publication est légalement exigée de la Municipalité.

Article 5 Modalités de publication

Les avis publics mentionnés à l'article 4 du présent règlement seront, à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement :

- Publiés sur le site Internet de la Municipalité
- Affichés sur le babillard situé dans l'entrée du bureau municipal.

Les formalités spécifiques requises par les différentes lois et règlements applicables, autres que les modalités de publication prévues au présent règlement, demeurent inchangées.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

18-12316 Liste des personnes endettées envers la Municipalité

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale dépose les listes suivantes aux membres du conseil :

- Liste des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, le total à recevoir en taxes est de 43 280,58\$, 1935,68\$ en intérêt pour un total 45 216,26 \$.
- Liste des autres factures autre que des taxes : 921,62 \$, 15,49\$ en intérêt pour un total de 937,11\$;
- Liste des personnes endettées ayant des comptes en souffrance antérieurement au 31 décembre 2017 : il reste un total de 5 199,28 \$, en capital et 949,38\$ en intérêt. Tous les comptes font l'objet d'une entente respectée sauf pour la propriété du 91, rue de la Gare.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement qu'avant le 13 décembre, les comptes qui comporteront des sommes antérieures au 31 décembre 2017, qui n'auront pas respecté leur entente, devront être envoyés à la MRC de Témiscouata pour la vente prévue le 14 mars 2019, selon la procédure prévue par la Loi.

Lucie April, directrice générale est mandatée pour assister à la vente pour taxes afin d'acquérir les immeubles au nom de la municipalité, s'il n'y a pas preneur ou si le montant est insuffisant.

18-12317 Calendrier des réunions du conseil municipal pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des **séances ordinaires** du conseil municipal pour 2019, qui débiteront à **20 h** :

- ⇒ Lundi 14 janvier
- ⇒ Lundi 4 février
- ⇒ Lundi 4 mars
- ⇒ Lundi 1^e avril
- ⇒ Lundi 6 mai
- ⇒ Lundi 3 juin

- ⇒ Mardi 2 juillet (fête du Canada)
- ⇒ Lundi 5 août
- ⇒ Mardi 3 septembre (fête du Travail)
- ⇒ Lundi 7 octobre
- ⇒ Lundi 4 novembre
- ⇒ Lundi 2 décembre

QU'un **avis public** du contenu du présent calendrier soit publié, conformément au Code municipal.

18-12318 Maire substitut au conseil de la MRC de Témiscouata et maire suppléant pour l'année 2019

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que Laurette Lévesque, conseillère au siège numéro 3, soit nommée suppléante au maire au conseil de la MRC de Témiscouata pour l'année 2019, en cas d'absence du maire.

Il est également résolu unanimement que Laurette Lévesque, conseiller(ère) au siège numéro 3 soit nommée comme maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les représentants autorisés à signer les documents à la Caisse Populaire Desjardins du Portage, au nom de la Municipalité, sont changés de la façon suivante : Richard F. Dubé, maire ou Laurette Lévesque, maire suppléante lorsque le maire sera absent ou dans l'impossibilité de le faire, et Lucie April, directrice générale ou Josée Chouinard, directrice générale adjointe.

18-12319 Nomination annuelle des membres du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est constitué de cinq membres : 2 membres du conseil et trois résidents incluant, lorsque c'est possible, un producteur agricole et un producteur forestier.

ATTENDU QUE les membres du comité doivent être nommés par résolution à la séance ordinaire de décembre, chaque année;

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil nomme les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme:

- Robin Ouellet, producteur agricole,
- Patrick Rioux, producteur forestier;
- Richard Dubé, résident.
- Nicholas Dubé, conseiller
- Richard Belzile, conseiller

18-12320 Colloque en sécurité civile – Élaboration d'exercices en situation d'urgence

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise l'inscription de trois élus, pompiers, employés ou autres intervenants en sécurité civile au colloque annuel organisé par l'APEQ et le ministère de la Sécurité publique du Québec. Le colloque se tiendra à la salle communautaire de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, le samedi 2 février 2019 au cout de 340\$, incluant le repas du midi. Le programme de cette année est l'Élaboration d'exercices en situation d'urgence... de la théorie à la pratique.

18-12321 Affectation du surplus du réseau d'égout

ATTENDU QUE les dépenses pour l'entretien du réseau d'égout et des étangs aérés ont été plus basses que prévu en 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité devra réserver des sommes pour répondre aux exigences futures quant aux normes de rejets et autres, suite au diagnostic qu'il faudra réaliser avec la prochaine génération du programme TEQC;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le surplus prévu en 2018, estimé à 21 000 \$, soit réservé au poste 55-991-40 – Surplus réservé – Égout.

18-12322 Mise à jour du Site Internet

ATTENDU QUE le Site Internet de la Municipalité a été réalisé par Webetic en 2008 et qu'il a été très pertinent pendant plusieurs années;

ATTENDU QUE les nouvelles technologies permettent maintenant des mouvements plus actuels;

ATTENDU QUE les nouveaux visuels sont mieux adaptés aux téléphones et aux tablettes;

ATTENDU QUE la Municipalité veut augmenter son attractivité et attirer les jeunes familles.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Richard Belzile, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte l'offre de Webetic de mettre à jour le site Internet pour le prix de 1 100 \$ (1155\$, net).

18-12323 Mandat au ministre des Finances pour les soumissions d'emprunts par la Municipalité

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

18-12324 Concordance relativement à l'emprunt par billets le 13 décembre

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata souhaite emprunter par billets pour un montant total de 141 000 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
345	141 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 décembre 2018;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	26 300 \$	
2020.	27 200 \$	
2021.	28 100 \$	
2022.	29 200 \$	
2023.	30 200 \$	(à payer en 2023)
2023.	0 \$	

18-12325 Déclaration - Politique en matière de harcèlement psychologique au travail

ATTENDU QUE le respect entre les personnes est une valeur fondamentale de la Municipalité;

ATTENDU QU'aucun comportement irrespectueux ne sera toléré :

- ✓ D'un supérieur envers un employé,
- ✓ D'un employé envers son supérieur,
- ✓ D'un employé envers son collègue,
- ✓ De plusieurs employés envers un collègue,
- ✓ D'un tiers envers un employé de la municipalité.

ATTENDU QUE chaque employé a la responsabilité de contribuer, par sa conduite, à maintenir un climat de travail sain et exempt de harcèlement psychologique.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata s'engage à :

- Prévenir le harcèlement psychologique au travail tel qu'il est défini par la Loi sur les normes du travail;
- Faire cesser le harcèlement psychologique lorsqu'une telle situation est portée à sa connaissance.

Il est également résolu que la Municipalité désigne Lucie April, directrice générale pour recevoir les demandes d'intervention ou les plaintes, laquelle s'est engagée à agir en toute confidentialité pour intervenir en vue de régler la situation rapidement en toute impartialité, respect et de façon équitable.

18-12326 Augmentation de la couverture d'assurances de biens pour la bibliothèque

À la suite d'un incendie d'une bibliothèque, la MMQ nous conseillait de vérifier la déclaration de nos biens à juste valeur. La responsable de notre bibliothèque municipale estime à 49 327 \$ la valeur de nos livres, nous sommes assurés pour 36 714 \$.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'augmenter la couverture des biens de la bibliothèque à 50 000 \$ pour un cout supplémentaire de 46,28\$ taxes incluses.

18-12327 Demande d'aide financière - Sécurité civile - Volet 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de

soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement :

- Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 900 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;
- Que la municipalité autorise Lucie April, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

18-12328 Motion de remerciements – Marguerite Boucher et Réjean Caron

Mme Marguerite Boucher et M. Réjean Caron travaillent à améliorer et entretenir les terrains publics de Saint-Honoré depuis 2002. Ils avaient à cœur de participer à la qualité de nos paysages et travaillaient avec cœur.

Ils nous ont avisés, avec regret, qu'étant donné leur état de santé, ils ne reviendraient pas l'an prochain.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Richard Belzile, il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata remercie et félicite Monsieur Caron et Madame Boucher pour l'excellent travail effectué pendant ces années. Leur travail restera visible pendant encore de nombreuses années.

18-12329 Mandat à un notaire pour l'achat des terrains de la rue Caron, Landry, Jocelyn et Principale

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata mandate André Lagacé, notaire, pour préparer deux contrats de transfert des terrains suivants de M. Gilles Landry :

	<i>nos lots</i>	<i>adresse</i>	<i>superficie mètres carrés</i>	<i>Superficie en hectare</i>
Contrat no 1	4714857	rue Landry	6 844,4	0,6844
	4714860	rue Caron	1 539,2	0,1539
	4911487	rue Jocelyn	1 662,8	0,1663
	6250989	Caron (terre et terrains)	170 050	17,0050
		Total du contrat no 1	180 096	18,0096
Contrat no 2	3225878	98, rue Principale	1 868,7	0,1869
		TOTAL - SUPERFICIE	181 965	18,1965

Il est également résolu que Richard F. Dubé, maire et Lucie April, directrice générale soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

18-12330 Engagement – chauffeur au service de déneigement

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le chauffeur de machinerie au service de déneigement suivant soit engagé :

- Jean-François Dubé (Ti-cœur), chauffeur sur appel.

18-12331 Remplacement de 4 fenêtres au poste incendie

Il reste quelques vieilles fenêtres à changer au poste incendie, lesquelles laissent entrer le froid.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Richard Belzile, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata engage Réno-Action pour changer 4 fenêtres au prix de 3 269 \$ plus taxes (3 432 \$).

Les travaux avaient été prévus aux prévisions budgétaires 2018 (72-220-00-711).

18-12332 Porte d'entrée de la Bibliothèque

Des prix ont été demandés à vitrerie KRT pour changer la porte et le mur de l'entrée du lien entre la bibliothèque et l'école. Le prix comprend également les fenêtres autour de la porte qui forme le mur. Le tout en aluminium anodisé clair, encadrement avec bris thermique. Les travaux soumis sont conformes aux normes en vigueur. Il est le seul fournisseur au KRTB pour ce genre de produit commercial.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la soumission de Vitrerie KRT soit acceptée pour le prix de 6 804,16 \$, (7 143,52 \$ net de taxes).

Le montant avait été prévu aux prévisions budgétaires 2018 au poste 72-702-30-712.

18-12333 Avis de motion - règlement prévoyant l'augmentation de la rémunération des élus

Jimmy Plourde, conseiller au siège no 1, donne un avis de motion dans le but de remplacer le règlement numéro 278, afin d'augmenter la rémunération, l'allocation de dépenses et les frais de kilométre.

Suite à la modification fiscale fédérale qui prévoit que l'allocation de dépenses des élus soit imposable à partir de 2019, et suite à la vérification des salaires versés dans les autres municipalités, le conseil décrète les augmentations suivantes :

Le tableau suivant résume les augmentations :

PAR ANNÉE	Salaire actuel	Salaire proposé	Allocation actuelle	Allocation proposée	Augmentation annuelle
Maire	4 971 \$	7 371 \$	2 486 \$	3 685,50 \$	3 600 \$
Conseillers(ères)	1 657 \$	2 457 \$	828,48 \$	1 228,50 \$	1 200 \$

Le montant remboursé pour l'utilisation du véhicule est passé de 0,40\$ à 0,45\$ du kilomètre.

Le **projet de règlement est déposé au conseil**. Une copie du projet est remise aux membres du conseil et à l'assistance à cette réunion.

Conformément à la loi, un avis public, résumant le règlement, sera affiché aux endroits prévus 21 jours avant son adoption.

18-12334 Engagement financier 2020 - L'Aventure du Portage

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité *Mise en valeur du chemin du Portage* déposé en novembre 2017 par le Groupe GID Design, possède les caractéristiques d'un projet structurant pour les communautés rurales de par :

- son approche multisectorielle (implication d'organismes provenant de différents secteurs d'activités) ;
- son rayon d'action étendu (intermunicipal et inter-MRC) ;
- sa capacité à développer de l'emploi et ses retombées économiques potentielles, découlant du développement des attraits significatifs

- susceptibles d'être exploités le long, ou à proximité des parcours (qualités paysagères, potentiels récréatifs, éléments historiques évocateurs, etc.);
- le développement du sentiment de fierté des communautés résultant de l'attractivité bonifiée des municipalités et de la valorisation du patrimoine culturel et naturel régional.

ATTENDU QUE dans l'étude de Mise en valeur du chemin du Portage, la tenue d'activité à caractère événementiel est ciblée comme axe prioritaire de développement;

ATTENDU QUE Patrimoine et culture du Portage, en collaboration avec l'Agence MAD et le comité de travail Inter-MRC, à planifier le déroulement de l'évènement l'Aventure du Portage et soumis un cahier des charges ;

ATTENDU QUE l'évènement l'Aventure du Portage vise à mettre en valeur le patrimoine historique que renferme le chemin du Portage par une activité événementielle récurrente de financement, à grand déploiement, par le prisme des réseaux sociaux, en impliquant des citoyens de notre région dans une expédition mélangeant survie en forêt et reconstitution historique;

ATTENDU QUE l'évènement l'Aventure du Portage contribuera à :

- créer un produit récréotouristique, culturel et éducatif récurrent en structurant une offre basée sur la mise en valeur du chemin du Portage
- encourager la fréquentation de nouvelles clientèles et la rétention des touristes dans notre région
- développer le sentiment de fierté de la population des deux MRC traversées par ce chemin
- financer la mise de fonds visant la réalisation des différentes actions ciblées au Plan de mise en valeur du chemin du Portage.

En conséquence, sur la proposition de Richard Belzile, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata :

- Appui le projet L'Aventure du Portage décrit dans le cahier des charges et déposé en date du 30 novembre 2018;
- Contribue financièrement pour la somme de 2 500\$ au cours de l'exercice financier 2020

18-12335 Période de questions

Les membres du conseil visiteront la municipalité dans la semaine du 17 décembre pour le concours de décorations de Noël, deux prix jugés, les autres, tirés au hasard.

À 20 heures 56, Richard F Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : réunions du conseil à 20 h, salaires des employés et des élus, décorations de Noël à St-Jean de la Lande.

On rappelle aux membres du conseil qu'une réunion extraordinaire aura lieu le **jeudi 6 décembre 2018** afin de recevoir les soumissions pour l'emprunt du montant prévu au Règlement numéro 345.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 3, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Lucie April, directrice générale